

**Département de La Creuse**  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20251229-2025-02-049-DE  
Date de télétransmission : 30/12/2025  
Date de réception préfecture : 30/12/2025

Réunion du Comité du 29 décembre 2025

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT FIEL le 29 décembre 2025 à 16h00, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date 1<sup>ère</sup> convocation : 8 décembre 2025 – absence de quorum à la séance du 16 décembre 2025

Date 2<sup>ème</sup> convocation : 17 décembre 2025

Présents : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARDET Didier ; BEUZE Daniel ; BLED Nicole ; BODEAU Eric ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAVANT Philippe ; COURATIER Josiane ; DEBROSSE Guy ; DUMAS Daniel ; ELIE Michèle ; GERBER Jean-Marc ; HUMBERT Isabelle ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MEDOC Anne ; MILLOT Catherine ; PETIT Denis ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PLANCOULAINÉ Patrick ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; VAN DRIEL Arie ; VIARD Philippe.

Suppléants : LECLERE Henri ; MARCELLAUD Eric ; VIERA Thierry.

Excusés : BARNAUD François ; BROGNARA Myriam ; CARABY Vincent ; DE GRAEVE Gérard ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASNET Gérard ; GRANGE David ; JULLIARD Christian ; LEJEUNE Etienne ; LUGUET Fabienne ; MAILLARD Claude ; MOUTAUD Dominique ; PASDELOU Jérôme ; RENGEAR Jean François ; SIMONNET Nicolas ; VALLES François ; VIENNOIS Guillaume ; VINCENT Victorien.

Secrétaire de séance : CARIAT Jacky

DELIBERATION n°2025-02-049

Collège : Affaires générales

	Physique	Voix
Membres	141	229
Présents	31	47
Pouvoirs	/	/
Votants	31	47

Code nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Autorisation de mandatement investissement  
Exercice 2026

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Président, dans l'attente du vote du budget, à « engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent ».

L'autorisation devant préciser le montant et l'affectation des crédits, il propose de bénéficier de cette autorisation pour les éléments suivants :

<u>Budget</u>	<u>Imputation</u>	<u>objet</u>	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>
Gestion des déchets	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 917 933.47	729 000
	Chapitre 23	Immobilisations en cours	14 000.00	3 500
	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0	0
	Op° 14	Déchèterie de Guéret	0	0
	Op° 15	Déchèterie de Genouillac	6 250.00	1 500
	Op. 16	Déchèterie de Sardent	0	0
	Op° 18	CET de Noth	21 900.00	5 000
	Op 23	Déchèterie de Bénévent	8 350.00	2 000
	Op 32	Déchèterie de Nouziers	0	0
	Op 35	Déchèterie de La Souterraine	896 250.00	200 000
	Op 36	Déchèterie de Dun le Palestel	8 350.00	2 000
	Op 37	Déchèterie de Saint Vaury	2 100.00	500
	Op 38	Déchèterie de NOTH	0	0
Budget voirie	Op. 17	Travaux en commune	1 080 000.00	250 000
	Op. 17 - 040	Travaux en commune (travaux en régie)	1 526 286.00	350 000
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	102 400.86	25 000
BA Travaux	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	40 201.00	10 000
SPANC	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0	0
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	69 479.00	15 000
BA Assainissement collectif	Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 345.13	1 200
	Op. 46	Travaux Lizières	40 000.00	10 000
Budget principal	Op. 34	Extension des bureaux	62 000.00	5 000
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	43 000.00	10 000
	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	27 001.50	6 000
	Chapitre 23	Immobilisations en cours	0	0

so QR

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement indiquées ci-dessus.

Le Président  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 DEC. 2025